

DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE

-----  
MAIRIE

9, chemin des dames  
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture  
037-213700081-20210623-DE202134-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2021  
Date de réception préfecture : 25/06/2021

Date de convocation

18-06-2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un  
Le vingt-trois juin à vingt heures  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

**Etaient présents :** Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Adeline BETAÏLOULOUX, Vincent DENIZIOT, VIRGINIE DOGUET, Denis MORIZOT, Eric MARINIER, Joseph RIBEIRO, Frédéric VIETTI, Gwenaëlle FORGET, Alexandra MOTOT, Romain DEGNIEAU, Marie DEGNIEAU, Martin DOUARE (*arrivé à 21h48*), Claude TANGUY, Isabelle PAIS, Thomas RENAULT  
de la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire :** Mme Sandrine GUSPARO

**Excusés :** Mme Stéphanie PINÇON– Mr Olivier LATOUR

**Pouvoirs** (*l'article 6 de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 donne la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs*)

Mme Mathilde VILARINHO ayant donné pouvoir à Mr Laurent NEVEU.

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	20
Votants	21

### 2021-34 Instauration d'un tarif lors de la restitution de chiens errants identifiés

Monsieur le Maire informe que la municipalité et les agents techniques sont régulièrement confrontés, notamment lors des astreintes, au phénomène des chiens errants sur la voie publique. Le groupe de travail sur les tarifs municipaux a travaillé sur la mise en place d'un tarif lors de la restitution de chiens errants identifiés (la commune a fait l'acquisition d'un lecteur de puce électronique pour animaux).

Le tarif proposé s'établit comme suit :

**Capture puis mise au chenil communal de l'animal par un agent communal ou un membre de la municipalité (que la disparition ait été signalée ou non par le propriétaire) :**

- Pendant les horaires effectifs de travail des agents **Gratuit**
- En dehors des horaires effectifs de travail (soirs, nuits, astreintes de week-end) **50 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce tarif lors de la restitution de chiens errants identifiés tel qu'exposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Olivier DELAVEAU

Date de transmission à la Préfecture

Date de publication

25 juin 2021

25 juin 2021